

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	8 + 8	16
Total des voix : 21		

Date de convocation
26/02/2025

Délibération
n°25_03_B2_05

Etaient présents :

6 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon)

1 représentant des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

6 porteurs d'1 voix chacun : **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération) à **Jacques AVANIAN** ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à **Bernard CLAP** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Raymonde CARLETTI** (La Martre) à **Jean-Pierre BAGARRE** ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) à **Magali STURMA-CHAUVEAU**

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à **Antoine FAURE**

1 porteur de 3 voix : **Georges BOTELLA** (Conseil régional) à **Jean-Charles BORGHINI**

Convention avec le Conservatoire du littoral pour la location du hangar de Saint-Saturnin

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu le plan de gestion des domaines de Valx et Félines pour la période 2024-2034

Le Président expose

Le domaine de Valx-Félines se situe sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie et s'étend sur 326 ha. Il a été acquis progressivement par le Conservatoire du littoral et des rivages lacustres. En 1999, le Parc naturel régional du Verdon devient gestionnaire du site du domaine de Valx-Félines pour 30 ans et la Maison du Parc s'installe dans la Bastide de Valx en 2001.

En 2022, le Conservatoire du littoral a acquis la propriété de Saint Saturnin, limitrophe au domaine de Valx-Félines, sur la commune de Moustiers Sainte Marie. Les parcelles ont été intégrées dans le domaine public de l'Etablissement par le Conseil d'Administration en mars 2023.

L'ensemble bâti est composé de trois corps distincts de bâtiment :

- Une grange de 200m² environ au sol, couverte par une toiture en bon état, avec un sol caladé
- Une bergerie de 100m² de superficie au sol, couverte par une toiture récente
- Un corps de logis de 1000m² environ de surface habitable, dont la charpente est en état dégradée.

Cette propriété, résidence de villégiature depuis le XIX^e siècle, est isolée des lieux habités et a fait par le passé l'objet de visites illicites. L'ensemble bâti de Saint Saturnin doit faire l'objet de diagnostics préalables à sa mise en valeur et à l'affectation à un gestionnaire.

La commune de Moustiers-Sainte-Marie et le Parc naturel régional du Verdon ont décliné la gestion de cet ensemble. Des pourparlers sont en cours avec d'autres acteurs locaux, associatifs, pour faire émerger un projet d'intérêt général. À très court terme l'objectif du conservatoire est d'assurer une présence régulière sur le site, afin d'éviter tout risque de vandalisme sans contraindre les études nécessaires à conduire au préalable d'une mise en valeur.

Le Parc avait sollicité en 2023 le Conservatoire du littoral pour occuper temporairement le rez-de-chaussée de la grange, dénommée Ecurie sis sur la parcelle cadastrée (D 488).

Il est proposé de solliciter une nouvelle autorisation d'occupation temporaire des lieux au Conservatoire du littoral pour des usages de stockage de matériel et d'équipements (dont un bateau à moteur et une presse à fruits) pour une durée de deux ans supplémentaires.

Compte tenu de l'intérêt pour le Conservatoire du littoral de maintenir un usage au bâtiment acquis en attente de la définition d'un projet d'intérêt général et d'identifier un gestionnaire, le Conservatoire concède l'usage de la remise de Saint Saturnin pour un délai de deux ans supplémentaires dans la mesure où le Parc engage des études et travaux dans la propriété de Valx en vue de rapatrier les équipements stockés à Saint Saturnin sur le domaine de Valx-Félines.

Cette mise à disposition sera assortie d'une redevance annuelle fixée à 591,74 €.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver la convention ainsi présentée,
- d'inscrire la dépense au budget primitif 2025 et suivants,
- d'autoriser le Président à la signer ainsi que toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le
et publication le

DEL25_03_B2_05

